



Ville de Delle

Ville de DELLE



Demande de défrichage

Notice d'impact

SOMMAIRE

I. Description sommaire du site	2
I.1. Présentation de l'opération	2
I.2. Localisation géographique	2
I.3. Nature du sol	3
I.4. Relief	3
I.5. Cours d'eau	3
I.6. Description du peuplement	3
I.7. Potentiel environnemental	3
I.8. Situation des terrains à déboiser	4
I.9. Situation du terrain vis-à-vis de l'urbanisme	4
II. Conséquences du défrichement sur l'environnement	4
II.1. Risques de chablis	4
II.2. Pollution des eaux	4
II.3. Nuisances paysagères	4
II.4. Inondation, érosion, incendie	4
II.5. Impact faune, flore	4
III. Description des mesures de compensation	5
III.1. Maintien de réserves boisées	5
III.2. Boisement compensateur	5
III.3. Calendrier de défrichement	5

I. Description sommaire du site

I.1. Présentation de l'opération

La présente demande de défrichement a pour cause le projet d'aménagement d'un giratoire en entrée de Ville au carrefour du faubourg de Montbéliard et de l'avenue du Doubs.

Depuis l'ouverture de la RN1019 et de la nouvelle plateforme douanière le faubourg de Montbéliard est devenu l'axe principal d'entrée dans la Ville de DELLE par les usagers de la route.

Dans cette entrée de Ville en légère descente et en ligne droite, les vitesses pratiquées par les automobilistes sont souvent excessives ce qui crée un danger pour les mouvements au niveau du carrefour concerné par la réalisation de ce giratoire.

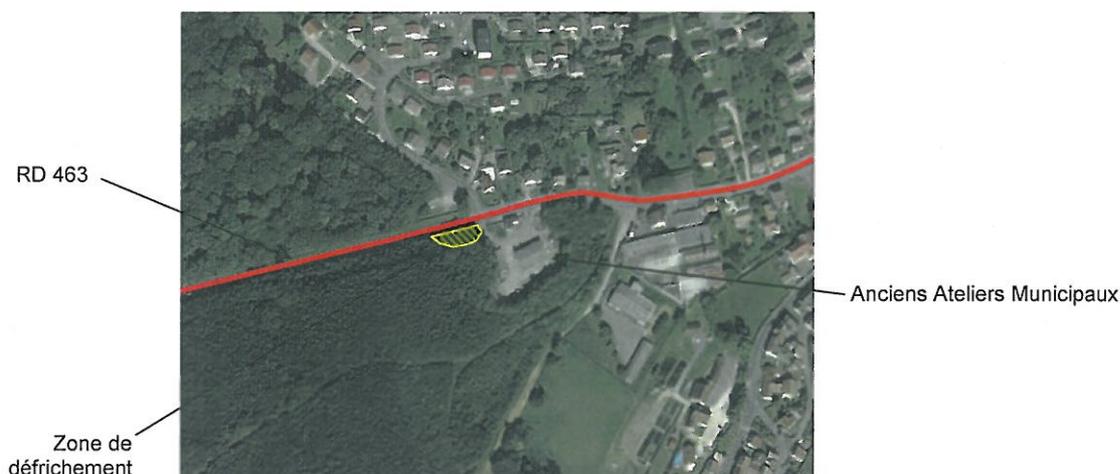
L'ensemble de l'aménagement de cette entrée de ville comprend :

- aménagement de sécurité au carrefour du faubourg de Montbéliard et de l'avenue du Doubs en giratoire,
- aménagement d'une section courante de voirie sur près de 300m,
- aménagement des trottoirs et réalisation d'une piste cyclable,
- aménagement et mise en conformité des arrêts de bus,
- aménagement de sécurité au carrefour du faubourg de Montbéliard, de la rue de l'orphelinat et de la voie Lentie en plateau traversant.

Deux planches A3 représentant l'aménagement projeté sont jointes à la présente demande.

I.2. Localisation géographique

La zone de 600 m² de défrichement est localisée à proximité directe des premières constructions (anciens ateliers municipaux) sur la parcelle cadastrée section C numéro 242 appartenant à la Ville de DELLE et de la Route Départementale 463.



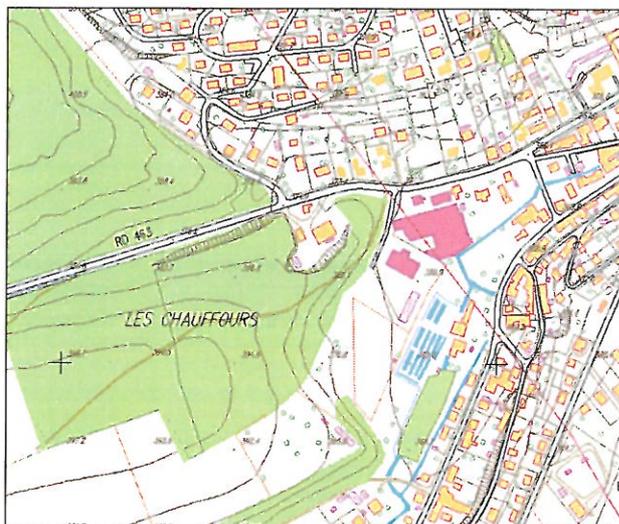
I.3. Nature du sol

Le sol est de nature calcaire rocailleux (classification BRGM : J7a).

I.4. Relief

La Route Départementale est située dans le talweg avec au nord la forêt du Fahy et au sud la prolongation en butte du lieu-dit *Les Chauffours*.

Un léger talus longe la RD 463 puis une zone plus plane s'étend jusqu'à la crête de la butte qui se situe à près d'une centaine de mètres de l'axe de la route.



I.5. Cours d'eau

Il n'y a pas de cours d'eau à proximité immédiate de la zone de défrichement.

I.6. Description du peuplement

Le peuplement présent est du type semis et fourrés feuillus.

La parcelle forestière soumise située à proximité de la parcelle section C numéro 242, est classée en station forestière de type hêtraie – chênaie sessiliflore acidocline à hydromorphie profonde (variante à galets).

I.7. Potentiel environnemental

La parcelle C 242, non soumise au régime forestier, fait partie d'un massif boisé d'environ 9 ha coincé entre la route départementale 463 au nord, l'agglomération delloise à l'est et la zone artisanale de la ZAC des Chauffours au sud.

Hormis la parcelle C 242, le reste de ce massif boisé est soumis au régime forestier et est identifié en Espace Boisé Classé

Il n'y a aucune autre protection environnementale sur cette zone ou à proximité immédiate.

I.8. Situation des terrains à déboiser

La situation du terrain à déboiser est une parcelle de 39 ares appartenant à la Ville de Delle partiellement boisée sur 20 ares, cette parcelle accueille les bâtiments des Anciens Ateliers Municipaux, ainsi qu'une habitation. Les boisements sont situés sur la moitié ouest de la parcelle et contigus à la forêt soumise.

I.9. Situation du terrain vis-à-vis de l'urbanisme

Le terrain à défricher est classé en zone constructible au Plan d'Occupation des Sols, zone Ue. La zone à défricher est immédiatement contigüe aux premières constructions en entrée d'agglomération et en vis-à-vis à une zone résidentielle.

II. Conséquences du défrichement sur l'environnement

II.1. Risques de chablis

Le risque de chablis est minime étant donné l'orientation principale du massif boisé.

II.2. Pollution des eaux

La zone défrichée sera aménagée et les eaux de ruissellement (principalement des eaux de voirie) seront collectées en surface par un fossé et évacuées vers un collecteur existant équipé d'un déversoir d'orage.

II.3. Nuisances paysagères

L'aménagement d'un giratoire aura pour vocation principale la sécurité routière. Mais cet aménagement aura également le rôle de marquer l'entrée de Ville par un aménagement paysagé.

Pas de nuisance paysagère.

II.4. Inondation, érosion, incendie

Pour la réalisation de l'aménagement, la zone de défrichement devra être terrassée. Le talus ainsi obtenu sera conforté par un enrochement afin de minimiser tous risques d'incidents.

II.5. Impact faune, flore

Hormis la suppression de 600 m² de boisement, il n'y a pas de nouveaux usages ou activités qui pourraient perturber la faune.

III. Description des mesures de compensation

III.1. Maintien de réserves boisées

Hormis la parcelle C 242 concernée par le défrichage, tout le reste du massif boisé est soumis au régime forestier et est en Espace Boisé Classé.

III.2. Boisement compensateur

Un boisement compensateur est prévu d'environ 80 plants de chêne sessile avec les services de l'ONF sur la parcelle C 252, propriété Ville de Delle.

III.3. Calendrier de défrichage

Le calendrier prévisionnel de l'opération d'aménagement du faubourg de Montbéliard prévoit le démarrage des travaux en juillet 2013.

Le défrichage aura lieu au plus tard avant le commencement des travaux de terrassement, soit fin juin ou début juillet 2013.

